

Le 28 juillet dernier, nous avons eu la joie de bénir solennellement à Chicoutimi, un édifice acquis et préparé pour cette fin, par les soins et les sacrifices de Monsieur le Grand-Vicaire Dominique Racine, curé de cette paroisse. Dès cet automne, vers le milieu de septembre, quelques classes du cours préparatoire s'ouvriront et le nombre en augmentera à mesure que les élèves feront des progrès dans les connaissances qui sont nécessaires pour commencer des études classiques proprement dites.

Mais afin de donner à cet établissement une existence canonique, le saint nom de Dieu invoqué, nous décrétons ce qui suit :

1° Nous érigeons par ces présentes, le *Séminaire de Chicoutimi* et le plaçons sous la protection spéciale de la *Sainte Famille de Jésus, Marie, Joseph*, sous le vocable de laquelle sera dédiée la chapelle du dit Séminaire. Les élèves de ce Séminaire considéreront dans le Divin Enfant Jésus, le modèle parfait de toutes les vertus et surtout de l'obéissance, qui est la vertu propre de leur état ; et ceux qui seront chargés de leur direction, puiseront dans l'exemple de Marie et de Joseph, l'amour, le zèle, la patience et la douceur avec lesquels ils devront travailler à former dans leurs élèves, l'image de Jésus-Christ.

2° Nous donnons pour règlement au dit Séminaire, le règlement actuellement en usage dans le Petit et le Grand Séminaire de Québec, voulant qu'il soit exactement suivi jusqu'à nouvel ordre.

3° Le plan des études sera celui aujourd'hui en vigueur dans le Collège de Sainte Anne.

4° Nous nommons pour Supérieur, Monsieur le Grand-Vicaire Dominique Racine, lui donnant, par ces présentes, à lui et à ses successeurs dans la charge de Supérieur, toute autorité spirituelle et temporelle dans le dit Séminaire de Chicoutimi, pour le diriger conformément aux règles établies ou à établir par nous ou par nos successeurs ; nous réservant toutefois à nous et à nos successeurs, le droit de révoquer ou de restreindre l'autorité du Supérieur, selon qu'il sera jugé utile ou nécessaire au plus grand bien de la dite maison.

5° Nous nommons pour premier directeur et préfet des études, le Révérend Samuel Garon, ci-devant curé de St. Louis de Metab-